

PRÉFET DU CALVADOS

BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE DE PREFECTURE POLE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE COMMUNICATION

Caen, le 12 août 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La préfecture : interlocuteur unique pour les ressortissants étrangers résidant dans le Calvados

A compter du 11 septembre 2013, le service de l'Immigration et de l'Intégration de la Préfecture du Calvados deviendra l'interlocuteur unique des ressortissants étrangers résidant sur le territoire.

En effet en raison de la mise en place de la nouvelle version biométrique de l'application informatique de gestion des dossiers des étrangers, les ressortissants étrangers résidant dans le Calvados ne pourront plus s'adresser à leur mairie pour déposer leur demande de titre de séjour et retirer leur carte.

Ils devront se rendre personnellement au service de l'Immigration et de l'Intégration de la Préfecture pour effectuer toutes leurs démarches.

Afin d'éviter tout déplacement inutile, il est conseillé aux demandeurs de télécharger les brochures adaptées à leur situation, de compléter les formulaires et de regrouper toutes les pièces indispensables à l'instruction de leur dossier avant de se présenter aux guichets. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la préfecture www.calvados.gouv.fr rubrique « Vos démarches dans le Calvados – Etrangers en France»

Les guichets du service de l'Immigration et de l'Intégration, situés rue Choron à Caen, sont ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45.

Le service répond au téléphone le mardi et le jeudi de 14h00 à 16h00 au 02 31 30 64 00.